



COMMUNE DE CHALLAIN-LA-POThERIE
DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 26 octobre 2017

Convocation du 20 octobre 2017

L'an deux mil dix-sept, le vingt-six du mois d'octobre à vingt et une heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, du mois de octobre sous la présidence de Monsieur Dominique FAURE, Maire.

Etaient présents : Dominique FAURE, maire, Bernard ROBERT, 1^{er} adjoint, Chrystelle GRELLIER, 2^{ème} adjointe, Eugène DUMONT, 3^{ème} adjoint, Nicolas DELAUNAY, 4^{ème} adjoint, Sandra DELANOE, Catherine CHERRUAULT, Denis ALUS, Bernard GREFFIER, Danièle DHION.

Etaient absents : Olivier LEBRETON et Jean Michel CHOQUET

Secrétaire de séance : Catherine CHERRUAULT

Syndicat Intercommunal du Candéen (SIC) : position de la commune

M le Maire rappelle que lors sa séance du 28 septembre 2017, le conseil municipal a demandé le retrait de la commune de Challain-La-Potherie du Syndicat Intercommunal du Candéen avec effet au 31/12/2017 compte tenu notamment des conséquences financières liées aux décisions de ABC et aux charges élevées du SIC pour 2018.

M le Maire explique qu'il a exprimé au président du SIC le caractère provisoire de cette décision de retrait pour permettre la recherche de solutions qui permettent à Challain-La-Potherie de poursuivre son adhésion au SIC.

Depuis, diverses réunions, études et analyses ont eu lieu. Les conséquences sont les suivantes :

- Comme expliqué pour le rapport de la CLECT à l'un des points précédents de l'ordre du jour de ce conseil municipal, l'Attribution de Compensation de 74 239 € pour Challain-La-Potherie est imposée et non négociable,
- Une prévision du résultat 2017 du SIC et un pré-budget 2018 du SIC aboutissent à une contribution prévisionnelle de Challain-La-Potherie pour 2018 de l'ordre de 42 000 € tout en absorbant la non-reconduction de la subvention ABC de 246 322.71 € et le départ de Freigné du SIC.

De ce fait, la contribution 2018 de Challain-La-Potherie au SIC serait réduite d'environ – 8 000 € par rapport à 2017.

Dans la mesure où sont réunis pour notre commune :

- Engagement du SIC à respecter au plus juste cette contribution 2018,
- Charges d'investissement 2018 du SIC neutralisées au plus juste,
- Engagement de Freigné à couvrir les charges des services qui resteraient pour ses habitants comme tout membre du SIC, et à ne rien demander sur les équipements du SIC,
- Poursuite des recherches de toutes réductions des coûts y compris par la hausse des tarifs pratiqués et à faire participer les communes hors SIC bénéficiant des services du SIC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité (une abstention),

- **DECIDE** de poursuivre son adhésion du SIC,
- **DECIDE** d'annuler la décision du 28 septembre 2017.

Pour extrait certifié conforme,
 Challain-La-Potherie, le 27 octobre 2017
 Le Maire, Dominique FAURE



Accusé de réception en préfecture
 049-214900615-20171026-DE20171026-16-
 DE
 Date de télétransmission : 27/10/2017
 Date de réception préfecture : 27/10/2017